

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01433

Numéro SIREN : 499 353 589

Nom ou dénomination : 2J DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2021 sous le numéro de dépôt 17530

2 J DISTRIBUTION

Bilan et annexes

Certifié conforme à l'original, Le Président

MOR

Exercice du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

CABINET MCEC Le Grand Bosquet Bât.B Chemin de Font Sereine 13420 GEMENOS

JAA

Désignation de l'entreprise : Société 2 J DISTRIBUTION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 5 Z.A. DE LA HAUTE BEDOULE 13240 SEPTEMES LES VALLONS Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 9 9 3 5 3 5 8 9 0 0 0 2 5 Néant

				Exercice N clos le		N-1		
				13 0 0 6 2 0 2 1		13 0 0 6 2 0 2 0		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 426	AG	19 644	1 782	4 175	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	2 137	AQ	115	2 022		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	41 908	AS	36 701	5 207	103	
	Autres immobilisations corporelles	AT	74 531	AU	42 804	31 727	40 137	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	30 090	BI		30 090	30 060	
TOTAL (II)		BJ	170 092	BK	99 264	70 827	74 474	
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT	444 963	BU		444 963	332 418	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	413 663	BY	9 952	403 711	338 701	
	Autres créances (3)	BZ	61 398	CA		61 398	10 381	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	20 367	CE		20 367	20 087	
DIVERS	Disponibilités	CF	662 469	CG		662 469	404 373	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 035	CI		2 035	2 027	
	TOTAL (III)	CJ	1 604 895	CK	9 952	1 594 943	1 107 987	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 774 987	IA	109 216	1 665 771	1 182 461	
Receivables : (1) Dont droit au bail			CP	30 090	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Unifiée

Formulaires obligatoires (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2 J DISTRIBUTION

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.000.....)	DA	100 000		100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	10 000		10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	455 000		375 000
	Report à nouveau	DH	9 270		3 463
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	318 537		195 808
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	892 807		684 270
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	2 831		13 876
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	554 427		368 560
	Dettes fiscales et sociales	DY	215 706		115 756
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	772 963		498 191	
Ecart de conversion passif *	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 665 771		1 182 461	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	772 963		498 191	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RAS

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus *Points d'attention*

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

RAS

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	127
Total	127

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912
Dettes fiscales et sociales	30 911
Total	31 823

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 035
Total	2 035

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

2J DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 6 ZA de la Haute Bédoule
13240 Septèmes-les-Vallons
499 353 589 RCS Aix en Provence

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 Septembre 2021

Le 23 septembre 2021, à 16h, les associés de la Société 2J DISTRIBUTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 6 ZA de la Haute Bédoule 13240 Septèmes-les-Vallons, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué.

Monsieur Jean-Manuel RODRIGUEZ préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

JM

JMR

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 318.537 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 318.537 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 9.270 euros.

Prélèvement sur les réserves :

- Prélèvement sur les autres réserves, soit 100.000 euros

Affectation

Dotation aux réserves :

- Dotation aux autres réserves, soit 325.000 euros

Dividendes :

- A titre de dividendes soit 100.000 euros.

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 2.807 euros.

Répartition après affectation

JAN

JMR

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 892.807 euros et celui des réserves à 790.000 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 1.000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 23 Septembre 2021.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30 juin 2020	10.000	0	0
30 juin 2019	10.000	0	0
30 juin 2018	10.000	0	0

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

JAN) SMR

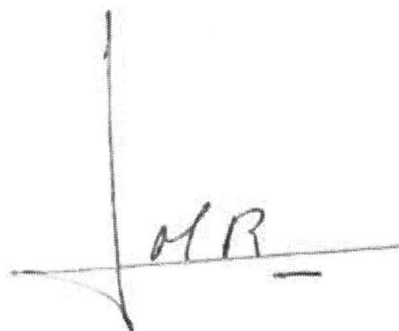
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 17h.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de Séance
Monsieur Jean-Manuel RODRIGUEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line on the right, and the letters 'MR' in the center.A small, circular handwritten mark or signature in black ink, possibly initials.